

Interpellation

Planification scolaire : Les projections démographiques de la Municipalité sont-elles surévaluées ?

Contexte :

La commission traitant le préavis 179, a reçu un rapport d'un ancien conseiller communal qui remet en question les chiffres des projections démographiques avancés par la Municipalité.

Le rapport de la commission 179 étant déjà déposé, la commission s'est demandé si elle voulait le retirer. Finalement, elle a estimé qu'elle n'était pas apte à discuter de ces chiffres qui se rapportent à l'ensemble de la planification scolaire, alors que le préavis porte sur un sujet précis. Elle a décidé de maintenir son rapport et de déposer une interpellation afin d'avoir des réponses claires de la Municipalité.

Questions :

Comment la Municipalité a-t-elle procédé pour obtenir ces chiffres ?
Peut-elle indiquer à la commission les détails du processus d'évaluation ?

Comment expliquer la différence entre les chiffres cantonaux et les chiffres communaux ?

La Municipalité a-t-elle pondéré les chiffres comme le fait le Canton ?

Comment expliquer une différence de plus de 400 élèves, et un surplus de 24 à 30 classes entre le rapport susmentionné et les chiffres de la Municipalité ?

Les projections municipales ne sont-elles pas surdimensionnées par rapport à la réalité ?

Est-il envisageable de répartir sur une plus grande période les futurs projets scolaires ?

La LEO est elle déjà en vigueur, comme l'indique le rapport reçu ou entrera-t-elle en vigueur en 2016, comme l'a indiqué la Municipalité ?

La commission remercie, par avance, la Municipalité pour ses réponses.

La Commission :

Nyon, le 21 janvier 2015

Valérie Annen
Aurélié Bodeman
Béatrice Enggist (présidente et rapportrice)
Claude Farine
Yves Gauthier-Jaques
Régis Joly
Christos Kornaros
Patrick Buchs